

# Consell National des Femmes Françaises

SIÈGE SOCIAL : 1, avenue Malakoff - Paris, XVI<sup>e</sup>

A différentes reprises, la Chambre a accordé aux Françaises, à une écrasante majorité, **le droit de suffrage** dans les mêmes conditions que l'exercent les hommes.

Le Sénat a toujours refusé, à une très faible majorité, de discuter les textes qui lui étaient soumis.

34 Cependant, un grand nombre des représentants du peuple s'étaient solennellement engagés, au cours de leur campagne électorale, à faire aboutir cette réforme si utile et si juste que

**dans 30 Etats, 160 millions de femmes votent.**

**Bientôt, dans le monde entier,**

**seules, les Françaises ne voteront pas.**

N'ont-elles pas, autant que leurs sœurs des autres Etats, droit au titre de citoyennes? N'ont-elles pas, comme elles, pour des intérêts légitimes et supérieurs, besoin de participer à la vie publique et économique du pays? N'ont-elles pas autant, et plus que les autres, pendant la guerre, offert sans compter à leur pays, leur travail, leur courage, leur énergie? Le Sénat, alors, décrétait « **qu'elles avaient bien mérité de la Patrie!** »

Elles sentent profondément l'injure grave que leur font les législateurs, en les tenant éloignées des urnes électorales. Mais, la Française ne se décourage pas; elle sait que son heure viendra.

Elle sait aussi qu'elle peut compter sur l'actif dévouement des hommes équitables, — et ils sont nombreux — qui veulent son affranchissement politique, et désirent l'appeler, pour travailler avec eux, à l'œuvre de bien social et moral, qu'ils avouent loyalement ne pouvoir accomplir seuls.

**Oui, la Française veut voter**

**Pour appliquer un programme minimum de réformes.**



# Conseil National des Femmes Françaises

Siège social : 102, rue de Grenelle, PARIS-VII<sup>e</sup>

## Présidente d'Honneur

M<sup>me</sup> AVRIL DE SAINTE-CROIX

## COMITÉ EXÉCUTIF

### BUREAU

#### Présidente

M<sup>me</sup> PICHON-LANDRY  
102, rue de Grenelle, VII<sup>e</sup>

MADAME,

#### Vice-Présidentes

M<sup>me</sup> GIRBAL  
43, rue Delcassé, Montauban (Tarn-et-Garonne)

M<sup>me</sup> GOUNOUILHOU  
8, rue Cheverus, Bordeaux (Gironde)

M<sup>me</sup> LEGRAND-FALCO  
24, rue Bayard, VIII<sup>e</sup>

M<sup>me</sup> PAUL DE POURTALÈS  
33, rue de Lisbonne, VIII<sup>e</sup>

M<sup>me</sup> Eugénie WEILL  
55, avenue Bugeaud, XVI<sup>e</sup>

#### Secrétaire Générale

M<sup>me</sup> CHEVALIER-MARESCQ  
29, rue Saint-Placide, VI<sup>e</sup>

#### Secrétaire Générale adjointe

M<sup>me</sup> Maurice BÉRARD  
7, rue Alfred-Dehodencq, XVI<sup>e</sup>

#### Trésorière

M<sup>lle</sup> DESPREZ  
24, rue de Verneuil, VII<sup>e</sup>

Pour protester contre l'ajournement par le Sénat de toute discussion sur le suffrage des femmes, le Conseil National des Femmes Françaises et ses Sociétés affiliées ont pensé que la voix des femmes contribuables devait se faire entendre.

Au moment où l'État augmente notablement les impôts, les femmes doivent rappeler publiquement qu'au mépris des règles fondamentales de notre Constitution, elles subissent les charges fiscales alors qu'on leur refuse le droit de consentir l'impôt et d'en contrôler l'emploi.

Le nombre des femmes contribuables est considérable. Sans parler des impôts indirects payés par tous, et en ne tenant compte que des contributions établies au nom personnel de la femme, on trouve diverses catégories dont plusieurs sont très nombreuses : les femmes qui possèdent en propre un bien foncier, si modeste soit-il, celles qui exercent une profession, qui pratiquent un commerce, toutes les femmes chefs de famille (célibataires, veuves, divorcées) et toutes les femmes chefs d'entreprise (industrie et agriculture).

Pourquoi ces femmes ne s'uniraient-elles pas dans un vaste mouvement de protestation contre l'injustice qui les frappe ? C'est à cet effet que nous vous proposons de leur faire signer une pétition qui serait ultérieurement présentée à la Commission des Finances et à la Commission du Suffrage du Sénat.

Mais ce mouvement ne peut être efficace que s'il se développe dans toute la France et s'il réunit un nombre massif de signatures. Nous venons donc vous demander si vous seriez disposée à nous accorder votre collaboration et si vous estimez pouvoir réunir dans votre département un très grand nombre de signatures de femmes contribuables. C'est par la masse que nous espérons frapper l'esprit de nos adversaires.

L'an dernier, la protestation organisée par le C. N. F. F. et ses Sociétés affiliées, auprès des Conseils généraux a obtenu, grâce à votre concours, un grand succès puisque, dès maintenant, près de la moitié des Conseils généraux se sont prononcés en faveur du Suffrage féminin. Ce beau résultat, que nous devons au dévouement de nos collègues de province, est un encouragement. Nous vous demandons aujourd'hui, par cette première circulaire, votre avis sur l'efficacité de la protestation envisagée. Croyez-vous pouvoir faire circuler cette protestation parmi les femmes contribuables de votre département et combien de signatures pensez-vous approximativement pouvoir recueillir ? Nous vous serions particulièrement reconnaissantes de nous faire connaître votre opinion *avant le 20 février courant*.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La Secrétaire générale du C. N. F. F.,

M<sup>me</sup> CHEVALIER-MARESCQ,

29, rue Saint-Placide, VI<sup>e</sup>.

à qui pourra être adressée la correspondance.

La Présidente du C. N. F. F.,

M<sup>me</sup> PICHON-LANDRY.